



DEPARTEMENT SYNDICAL
Service des Affaires Dles et de l'Action Syndicale

Paris, le 15 octobre

RENCONTRE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE INTERVENTION DE MME MEHAIGNERIE

Le 26 juin 2003 sonne et sonnera dans la mémoire des agriculteurs comme le glas d'une politique agricole commune unique qui avait accompagné et le développement de l'agriculture des cinquante dernières années et la construction européenne.

La FNSEA a acté ce virage et s'est engagée auprès de ces mandants à obtenir une politique nationale d'accompagnement et d'adaptation.

Monsieur le Ministre,

Qu'allez-vous faire ? les agricultrices sont inquiètes pour l'avenir de leur métier. Depuis plus de 40 ans, la commission nationale des agricultrices œuvre à la reconnaissance du travail des femmes en Agriculture : nous avons construit un statut social de conjoint collaborateur envié des autres secteurs d'activité et 24% des chefs d'exploitation sont des femmes. Des femmes pourvoyeuses de valeur ajoutée dans la diversification, d'innovation et bien sûr d'emplois.

En instaurant un droit à paiement sans obligation de production, le découplage dévalorise le sens du travail. Comment motiver les jeunes à devenir agriculteur ?

Avant de rentrer dans le détail de quelques mesures techniques, je tenais Monsieur le Ministre à vous exprimer l'état d'esprit des agricultrices à l'heure actuelle et je renouvelle cette question de fonds : Comment comptez-vous accompagner les agriculteurs et agricultrices dans la mise en œuvre des Accords de Luxembourg ? Comment allons nous pouvoir vivre de notre métier ? Ne laissons pas la pyramide démographique faire le travail ! Le paysage de la France du XXIème siècle sera celui que l'on construira.

Aussi, nous voulons profiter de cette journée mondiale de la femme rurale pour apporter notre pierre à l'édifice et voir certaines injustices corrigées. Cette journée mondiale organisée par la FIPA (fédération internationale des producteurs agricoles) est placée sous le thème de l'accès à la terre et à l'eau. Dans notre contexte européen, il s'agit de l'accès aux moyens de production : droits à produire, foncier et demain droit à paiement. Pour ce faire, nous souhaitons nous appuyer sur les recommandations du Parlement Européen votées en juin dernier qui préconisent aux états membres la prise en compte de l'ensemble des actifs de l'exploitation dans l'attribution des aides du second pilier. La problématique est identique pour les droits à paiement demain, quant à leur attribution et leur transfert.

140 000 chefs d'exploitations et 84000 conjoints d'exploitations seront attentives à ce sujet.